

La bataille  
dictation  
éclaté et vrai

8

6 Avril 1918

Recd. recdut  
constatant le  
Pillage de la maison  
d'habitation portant le  
n° 93 de la rue Meaulnes  
appartenant à M<sup>me</sup> Sénéchal  
fond, épicier - <sup>a</sup> Tiras  
(Q.d.l.)

1<sup>re</sup> expédition

Sous Commande pour le Capitaine Chabot  
Officier du 1<sup>er</sup> Régiment Colonel D.S. du 1<sup>er</sup> Régiment d'Artillerie N.B.

# Gendarmerie Nationale

Ce Jeudi 6<sup>me</sup> avril ~~1918~~ au matin de l'uit  
à quatorze heures 30"

Hans Soubigny, Chassier éclaire brigadier  
et Capart Georges abel

quandam n<sup>e</sup> pied déclaté à vrai, déguvement du  
Pal de Calais, revêtu de notre uniforme et conformément  
aux ordres de nos chefs, avons reçu de l'autorité  
Sénéchal Louis 57 ans, épicier à Tiras me témoigne n° 93  
la déclaration suivante:

" le 26 mars dernier, dans le cours de la nuit, le bombardement  
de la ville devient plus intense, ma femme et moi

" quitte notre habitation pour nous rentrer à Mondiard.  
le 27<sup>me</sup> avril nous sommes revenus à Tiras et avons réuni

" toute notre biens, à notre arrivée, nous avons constaté

" que les pièces de notre habitation y compris le magasin

" avaient été pillés et une façon lamentable. J'ai constaté

" la disparition des marchandises et objets suivants: 3 caisses

" d'œufs (mille vingt chaque caisse) à 270 francs = 810 francs

" 2 caisses de lait en poudre à 96 francs la caisse = 192 francs

" caisse de haricots sort de 50 boîtes à 3,50 francs = 175 francs

" 1 caisse de haricots sort de 60 boîtes à 15 francs = 70 francs 1 caisse

" de petits pains de 50 boîtes à 3 francs = 150 francs = 36 boîtes

" de petits pains à 1 franc 75 francs = 63 francs 90 boîtes de tomates

" à 2 francs la boîte = 180 francs 50 boîtes de saucisses à 2 francs 50

" la boîte = 130 francs 40 boîtes de homards à 2 francs 80 francs

" = 112 francs 60 boîtes de saumon à 2 francs 80 francs = 168 francs

" 34 boîtes de sardines à 1<sup>fr</sup> 20 = 40,80 - 40 boîtes de sardines à 1<sup>fr</sup> 30 =  
" 52<sup>fr</sup> 60 paquets de Guau d'avoine, à 3<sup>fr</sup> le paquet = 180<sup>fr</sup>  
" 126 boîtes de fruits en conserve à 3<sup>fr</sup> 80 l'une = 478,80 - 30 boîtes  
" avocats à 1<sup>fr</sup> 50 = 120<sup>fr</sup> 25 boîtes d'avocats à 2<sup>fr</sup> 30 = 57,50 -  
" un petit stock de chocolat fantaisie et ordinaire, évalué 650<sup>fr</sup>  
" 100 oranges à 0,25 = 25<sup>fr</sup> - 50 kilos de noix à 3<sup>fr</sup> le Kilg = 150<sup>fr</sup>  
" 20 kilos d'amandes à 3<sup>fr</sup> 60 le Kilg = 72<sup>fr</sup> 10 kilos noisettes à  
" 3<sup>fr</sup> 30 le Kilg = 33<sup>fr</sup> 50 kilos de pommes à 1<sup>fr</sup> 20 le Kilg = 72<sup>fr</sup>  
" 300 kilos de pommes de terre à 3<sup>fr</sup> le Kilg = 108<sup>fr</sup> 60 kilos  
" de tapioca à 1<sup>fr</sup> 30 le paquet = 13<sup>fr</sup> 12 kilos de Semoule à 1<sup>fr</sup> 30  
" le Kilg = 15<sup>fr</sup> 80 - 9 kilos de riz à 3<sup>fr</sup> 20 le Kilg = 28,80 - 50  
" paquets de bougies à 2<sup>fr</sup> 90 = 145<sup>fr</sup> 50 paquets de chicorée  
" à 2<sup>fr</sup> 20 le paquet = 110<sup>fr</sup> 5 kilos de café à 6<sup>fr</sup> 20 le Kilg = 31<sup>fr</sup>  
" 8 kilos de sucre à 1<sup>fr</sup> 85 = 14,80 - 25 kilos de beurre à 1<sup>fr</sup> le  
" Kilg = 325<sup>fr</sup> 50 kilos de haricots blancs à 2<sup>fr</sup> le Kilg = 100<sup>fr</sup>  
" 20 kilos de fèves à 3<sup>fr</sup> = 60<sup>fr</sup> 15 kilos de pommes séchées à 3<sup>fr</sup> le  
" Kilg = 45<sup>fr</sup> 20 fûts de moutarde à 1<sup>fr</sup> = 20<sup>fr</sup> 60 savons de toilette  
" à 0,70 = 42<sup>fr</sup> 100 citrons à 0,20 = 20<sup>fr</sup> 30 paquets de savon  
" Sunlight à 3<sup>fr</sup> = 90<sup>fr</sup>  
" Les marchandises ci-dessus énumérées se trouvaient dans mon magasin  
" de santé.

" J'ai également constaté la disparition des objets suivants:  
" 2 réchauds à alcool à 10<sup>fr</sup> l'un = 20<sup>fr</sup> 2 couvre-lits = 60<sup>fr</sup>  
" 2 trousseaux de plumes = 20<sup>fr</sup> 14 douzaines de cuillères et fourchettes =  
" 25<sup>fr</sup> 1 manivelle à roupe = 20<sup>fr</sup> 1 pendule en marbre et cuivre

" = 80fr - 2 rôles pour homme = 400fr - 1 rôle pour dame = 200fr  
" 24 cuillères à café = 15fr - 2 lampes = 40fr - 1 lampe poisson = 4fr  
" 14 couteaux de table = 7fr - 1 batterie de cuisine en cuivre composé  
" d'une bouilloire, une cafetiére, et 3 casseroles diverses = 50fr -  
" 4 crucifix = 30fr -

" En outre les objets ci-après ont été au partie brisés:  
" Une pendule, un buffet itagère, un secrétaire un buffet Louis XV,  
" une grande robe en chêne, un bureau en chêne, une armoire à  
" glace, une lampe en cuivre. J'estime le préjudice qu'il  
" ne peut être causé par le bris de ces objets mobiliers à la somme de  
" 300fr à ajouter à la somme de 6.034, f 30, pour le marchand.  
" deses et objets qui ont été enlevés, ce qui fait le total  
" général de 6.334, f 30.

" Je soupçonne les troupes couronnées dans le secteur d'être  
" les auteurs de ce pillage.

" Pour finir, dans notre maison, ceux-ci ont essayé de  
" fracturer la porte du cabinet, qui donne sur la rue.  
" N'y étaient pas parvenus, ils ont dû s'introduire dans la cour  
" en poussant pas une maison voisine.)

Sigle: Seigneur: Seigneur:

Etat des biens: La maison d'habitation de M<sup>r</sup> Seigneur  
porte le n° 93 de la rue Meaulnes, nous constatons que la porte du cabinet  
qui donne sur la rue porte des traces de fréquentation de la serrure. Le  
magasin de vente a été complètement pillé, de marchandises diverses se trouvent au  
cours partout. Dans la cuisine ainsi que dans la chambre à couche tous les objets  
mobiliers signalés comme étant endommagés, ont été fracturés ou cassés, les meubles  
et leurs livres ont été foulés et le contenu jeté pèle-mèle sur le plancher.

Les constatations de « pillage » ont été faites, au préalable  
du lance corporal John Gaving de l. A.P.M d'arras,  
qui a signé avec nous le présent procès verbal.

Deux expéditions destinées : première à M<sup>r</sup> le 1<sup>er</sup> Lt Colonel  
D.S. de la mission militaire attaché à l'A.B, deuxième  
à l.A.P.M du 17<sup>e</sup> Corps, A.B.

Gavart J. Gaving

Chirib

PLACE D'ARRAS

Section du Courier

Arrivé le... 5 Mai ... 1918.

N° 2698. Enregistrement à l'arrivée

Remis .....